

## **Communiqué « Olivier CHASTEL et Denis DUCARME : Pour plus de sécurité dans les transports en commun ! »**

L'insécurité est de plus en plus présente dans les transports en commun : c'est le constat formulé par les Députés fédéraux Olivier CHASTEL et Denis DUCARME.

Des agressions récentes ont poussé les chauffeurs de bus et les accompagnateurs de train à faire grève. Par ailleurs, les dernières statistiques montrent que le nombre d'agressions est en augmentation constante dans les transports publics.

Face à cette violence croissante, Olivier CHASTEL et Denis DUCARME ont proposé un certain nombre de mesures visant à améliorer la sécurité des employés et des usagers de ce type de transport.

Les statistiques du premier trimestre 2007 relatives aux actes de violence dans les TEC sont désastreuses, les agressions y sont en nette augmentation. Pour les Députés réformateurs, il est donc grand temps de mettre en place un service de sécurité interne au TEC, en se calquant sur ce qui existe déjà au sein de De Lijn, de la STIB et de la SNCB (Securail).

Le constat est identique du côté de la SNCB : le nombre d'agressions physiques et verbales est en augmentation. Olivier CHASTEL et Denis DUCARME ont donc recommandé la mise en place de diverses mesures. Tout d'abord, il est nécessaire, selon les Députés, de réaliser une évaluation globale des effectifs affectés aux différentes Provinces et d'adapter ces affectations en fonction des réalités de terrain (qui pourraient être précisées par les statistiques du Ministère de l'Intérieur). Par ailleurs, il leur semble opportun de créer un outil statistique mesurant la fréquence des actes de violence sur chaque ligne. Les lignes, déterminées par cet outil statistique, comme des « lignes à risque » pourraient alors se voir dotées de caméras de surveillance. Enfin, les deux Députés souhaitent autoriser les accompagnateurs de train à porter un spray au poivre afin d'assurer leur défense. Ils sont également bien conscients que la mise en place de cette mesure nécessite la formation des agents à cet égard.

Outre la mise en place de différentes mesures propre à chaque moyen de transport, Olivier CHASTEL et Denis DUCARME ont également prôné l'application de propositions plus larges. Ils ont abordé la possible révision de la procédure de dépôt de plaintes. Cette mesure permettrait ainsi à un employé agressé de ne plus déposer plainte personnellement mais cette démarche serait effectuée directement par la société de transports. Ils ont également préconisé l'accompagnement psychologique pour l'ensemble des employés des TEC et de la SNCB, victimes d'une agression. Enfin, l'initiative du procureur du Roi de Charleroi doit servir d'exemple. Un poste a été créé au sein du parquet afin de poursuivre systématiquement les personnes s'étant rendues coupables d'actes illicites dans les transports en commun.

Les actes de violence dans les transports en commun ne doivent plus restés impunis, les chauffeurs ou les accompagnateurs agressés doivent être mieux pris en charge et les auteurs sanctionnés.